

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE TONY BLAIR:

VARSOVIE : 6 OCTOBRE

9 octobre 2000

[...]

Pour une réforme politique

Nous nous devons d'indiquer clairement à nos concitoyens quelles politiques et quelles lois sont mises en œuvre en leur nom. Le Conseil européen, qui réunit tous les chefs de gouvernement, est la cour d'appel ultime des autres conseils des ministres quand ils n'arrivent pas à concilier les divergences nationales - c'est un rôle essentiel. Mais le Conseil européen devrait être d'abord et avant tout l'organe qui fixe l'agenda de l'Union. De fait, c'est la mission que lui confie officiellement le traité de Rome. Il se réunit maintenant tous les trois mois. A la vérité, il oriente effectivement la politique européenne de demain, comme l'a fait le sommet de Luxembourg pour l'emploi, celui de Lisbonne pour la réforme économique, et celui de Portschach pour la défense. Je propose que désormais, nous le fassions de façon beaucoup plus organisée et structurée.

Les gouvernements ne se présentent-ils pas devant leurs électeurs avec un programme pour les années à venir ? Le Conseil européen doit en faire autant, et il doit le faire dans tous les domaines fondamentaux de l'action européenne : l'économie, la politique étrangère, la défense et la lutte contre le crime transfrontières. Ce que je propose aujourd'hui, c'est un agenda sur un an, établi par le Conseil européen.

La Commission, dont le président est membre du Conseil, jouerait tout son rôle dans sa mise au point : il consulterait les parlements nationaux, le Parlement européen et les autres instances intéressées. Il communiquerait un projet aux chefs de gouvernement qui en débattent, le modifieraient et l'avaliseraient. Ce serait un programme clair, législatif autant que politique, qui répartirait la charge de travail des conseils spécifiques.

L'indépendance de la Commission, gardienne des Traités, ne serait pas touchée. Et la Commission elle-même pourrait toujours formuler des propositions complémentaires, si son rôle de gardienne l'exigeait. Mais nous aurions une orientation politique claire, un programme et un calendrier qui serviraient de guide à toutes les institutions.

Il nous faut être ouverts aussi à la réforme du fonctionnement des différents conseils par le jeu de la constitution d'équipes pour la présidence, et du recours plus fréquent à l'élection des présidents des conseils et des groupes de travail, et veiller à ce que le secrétaire général du Conseil, Javier Solana, puisse jouer tout son rôle dans l'élaboration de la politique étrangère et de défense. Un exemple : quand l'Europe aura plus de 25 membres, pouvons-nous imaginer sérieusement qu'un pays donné ne détiendra la présidence que tous les 12 ou 13 ans ? Mais 2 ou 3 pays ensemble, mêlant les grands et les petits, pourrait être une meilleure formule. Il nous faudra peut-être aussi trouver autre chose que le Conseil européen trimestriel pour suivre et contrôler le programme de l'Union.

Par ailleurs, il y a un débat sérieux autour d'une éventuelle Constitution européenne. En pratique, j'ai bien peur qu'elle ne reste, comme la Constitution britannique, et ne serait-ce qu'à cause de la diversité et de la complexité de l'Union, qu'un recueil de différents traités, lois et jurisprudences. Il est

peut-être plus facile aux Britanniques qu'aux autres d'admettre qu'un débat constitutionnel ne doit pas nécessairement aboutir à un texte unique et contraignant baptisé « Constitution », dans le cas d'une entité aussi dynamique que l'Union.

Ce qui me paraît à la fois souhaitable et réaliste, c'est de rédiger une Déclaration, sur les principes selon lesquels nous déciderons de ce qu'il est préférable de faire au niveau européen et de ce qu'il vaut mieux réserver au niveau national, une sorte de charte des compétences. Cela permettrait aux pays eux-mêmes de définir clairement ce qu'ils ont à faire à leur niveau. Ce serait un texte politique, et non pas juridique. Il pourrait donc être beaucoup plus simple et accessible à l'homme de la rue.

Je crois que le moment est venu de mieux associer les représentants des parlements nationaux à ces questions, en dotant le Parlement européen d'une seconde chambre dont la mission première serait d'examiner l'action de l'Union au regard de cette Déclaration de principes. Elle ne se mêlerait pas de la négociation législative au quotidien, qui relève de la première chambre actuelle. Mais il lui reviendrait de contribuer à l'application des principes acceptés par tous, afin que nous fassions ce qu'il faut au niveau européen, mais aussi que nous déléguions des pouvoirs vers le bas. Alors qu'une Constitution formelle appellerait logiquement un examen judiciaire dans le cadre d'une Cour constitutionnelle européenne, il s'agirait là d'un examen politique, au sein d'une instance d'hommes et de femmes politiques élus. Le processus serait dynamique et non statique, et permettrait de modifier la mise en pratique des principes sans recourir chaque fois à des révisions juridiques compliquées. Il me semble aussi que cette deuxième chambre pourrait se développer jusqu'à assurer un contrôle démocratique, au niveau européen, de la politique étrangère et de sécurité commune.

Prendre des décisions dans les meilleures conditions, même avec ces changements, sera plus difficile dans l'Union élargie. A terme, je ne crois pas qu'une Commission qui compterait jusqu'à 30 membres puisse fonctionner. L'actuelle conférence intergouvernementale devra se pencher sur cette question d'effectifs. Une réforme plus radicale que celle-là n'est pas possible cette fois-ci étant donné les préoccupations de certains Etats. Je dis simplement qu'à mon avis, à la fin, il nous faudra revenir sur la question et rationaliser considérablement. De même, la conférence intergouvernementale devra-t-elle se pencher sur cet impératif démocratique qu'est la repondération des voix au Conseil.

Prendre des décisions dans les meilleures conditions, c'est aussi, et sans aucun doute, recourir plus souvent au vote à la majorité qualifiée. Cela implique une coopération renforcée. Qu'il y ait plus de souplesse, ou que des groupes d'Etats membres aillent de l'avant ensemble, ne me pose pas de problème. A condition que cela ne débouche pas sur un noyau dur, c'est-à-dire une Europe dans laquelle certains Etats créent leurs propres ensembles de politiques et d'institutions communes, dont les autres seront exclus dans la pratique. Il faut que ces groupes, à toutes les étapes, soient ouverts à ceux qui souhaitent les rejoindre.

Je reconnais, avec Guy Verhofstadt, qu'une coopération renforcée est un instrument permettant de structurer l'Union de l'intérieur, et pas un instrument d'exclusion. C'est pourquoi elle ne doit pas servir à affaiblir le marché unique ou d'autres politiques communes. Les garde-fous doivent être stricts. Le traité actuel les impose. Tout changement doit veiller de façon également stricte à éviter une Europe à niveaux multiples ; à engendrer des ensembles de règles différents ; à porter atteinte aux droits de ceux qui ne sont pas en mesure de participer ; ou à éroder les pouvoirs de la Commission en sa qualité de gardienne du traité. Le Parlement européen doit contribuer à faire que ces conditions

soient remplies, aussi bien au moment de la décision de coopération renforcée que pendant le temps de la mise en œuvre.

Manifestement, il sera beaucoup plus intéressant d'appliquer la coopération renforcée dans les deux grands domaines de croissance de l'action européenne : la politique étrangère et de sécurité commune d'une part ; la lutte contre le crime par-delà les frontières d'autre part. Dans la lutte contre la criminalité internationale, il serait dans l'intérêt de tous les Etats que tel ou tel groupe de pays fasse avancer les choses dans des domaines spécifiques. Après tout, c'est ce qui a été fait avec l'accord de Schengen. Ce qui est différent aujourd'hui, c'est que dès le début, nous devons nous situer dans le cadre des traités européens et pas à l'extérieur. L'Italie et l'Allemagne ont proposé des opérations de police conjointes aux frontières extérieures de l'Union. Ce type de coopération entre groupes de pays s'efforçant d'atteindre des buts acceptés par tous, et dans l'intérêt de tous, doit devenir chose commune.

[...]